

## **L'autonomisation de la femme et le lien avec les ODD et la question de la déclaration de naissance.**

### Introduction

Dans le cadre de la soixantième session de la commission de la condition de la femme qui se tient du 14-24 mars 2016, Regards de femmes organise en partenariat avec notre organisation ONEF un panel sur la déclaration des naissances : indispensable à l'autonomisation des femmes.

Notre plan de présentation est très simple.

- Situation de la déclaration de naissance dans nos pays : le cas de la Côte d'Ivoire

Pourquoi parler de la déclaration de naissance, alors qu'on parle l'autonomisation de la femme et le lien avec les ODD ?

Pour y répondre, je vais emprunter à René Descartes sa célèbre pensée dans le discours de la méthode qui disait et je le cite : « Je pense donc je suis » »

Alors je me demande comment en Afrique et en particulier en Cote d'Ivoire, nous pouvons penser que nous sommes ? Comment peut-on être sans exister ? Pour exister, il faut avoir été déclaré à la naissance. La déclaration d'un enfant à sa naissance est le premier droit.

Le constat dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne est que Africains ou Africaines que nous sommes, existons physiquement, sans exister légalement. Nous faisons le nombre sans être du nombre. Nous sommes des fantômes, étrangers dans nos propres pays.

Cette réalité qui pose plus globalement la problématique de l'état civil des pays africains est un drame sur lequel il urge que le continent se penche sérieusement surtout pour les femmes.

« Un enfant sans acte de naissance est un enfant qui n'a pas de nom, de nationalité, d'accès à l'éducation et à la santé, y compris à la vaccination, de protection contre les éventuels abus et violations de ses droits.

L'état civil a deux fonctions principales, l'une administrative et l'autre statistique.

**Au point vue administratif** : « Un enfant sans acte de naissance n'est pas un citoyen, mais un fantôme ! ». L'Unicef rappelle que bien plus qu'une formalité, être reconnu par son pays est un droit sans lequel les enfants deviennent la proie de tous les abus

**Du point de vue statistique**, un pays qui n'est pas en mesure de connaître le nombre de ses habitants aura toutes ses données macroéconomiques faussées et par conséquent devient lui aussi, petit à petit, débordé par des problèmes sociaux qu'il n'a pas vu venir.

La déclaration de naissance de l'enfant devant l'officier de l'état civil devient une formalité administrative hautement capitale. Ce dernier doit enregistrer la naissance de l'enfant sur les documents de l'Etat et délivrer aux parents une pièce d'état civil ou acte de naissance de l'enfant. C'est dorénavant ce document qui rend à l'enfant son identité, préserve ses droits et son avenir. Il est la preuve légale unique de son âge, de sa filiation biologique, de son identité et de sa nationalité. C'est lui et lui seul qui atteste de celui que l'individu prétend être et seul ce qu'il dit compte. Concrètement donc, c'est l'acte de naissance qui établit la vérité légale sur la réalité objective que constitue l'individu.

## L'ENREGISTREMENT À LA NAISSANCE : UN DROIT POUR COMMENCER

### Définition du concept d'autonomisation de la femme et son contenu

**ONU Femmes s'attache à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles** dans tous ses programmes. La promotion de la [participation politique, du leadership](#) et de l'[autonomisation économique](#) des femmes sont deux des objectifs centraux de l'entité. L'autonomisation des femmes en termes "d'expansion des droits, des ressources, et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de façon indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques"

Les Nations Unies (2001) définissent l'autonomisation des femmes en termes de 5 composantes :

« Le sentiment de l'estime de soi pour les femmes, le droit de faire des choix, le droit d'accéder aux opportunités et aux ressources, le droit de pouvoir contrôler leurs vies au sein et à l'extérieur du ménage ; la capacité d'influencer des changements sociaux visant à créer un ordre social et économique plus juste, tant sur les scènes nationales qu'internationales »

« L'autonomisation économique consiste à faire fonctionner des marchés pour les femmes (au niveau politique) et à faire en sorte que celles-ci soient plus compétitives sur les marchés (au niveau de la capacité à agir) » (World Bank 2006 : p.4).

définit l'autonomisation économique des femmes comme leur "capacité à participer, à contribuer et à bénéficier des processus de croissance de façon à ce que soient reconnus la valeur de leurs contributions, le respect de leur dignité et à rendre possible la négociation pour une répartition plus équitable des profits de la croissance" (OCDE, 2011 p. 6).

L'autonomisation économique de la femme a défini celui-ci comme "le processus qui augmente le réel pouvoir des femmes sur les décisions d'ordre économique qui influent sur leur vie et leurs priorités dans la société. L'autonomisation économique des femmes peut être atteint à travers l'accès et le contrôle égalitaire du caractère précaire des ressources économiques et des opportunités, par l'élimination des inégalités structurelles entre les genres sur le marché du travail, en intégrant notamment un meilleur partage du travail de soins et de garde des enfants non rémunéré" (Tornqvist et Schmitz, 2009:p. 9)

L'autonomisation économique des femmes ainsi que la participation et le leadership politiques des femmes comme deux des cinq priorités thématiques liées entre elles.

L'égalité des sexes ainsi que les droits et l'autonomisation des femmes sont des thèmes transversaux du Programme 2030. Celui-ci comprend 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. Pour les atteindre, la participation des femmes rurales est essentielle – c'est donc une occasion sans précédent de

les associer à la mise en œuvre de ce programme et de les en faire bénéficier, en particulier en ce qui concerne l'objectif d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, celui d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable, et celui de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes.

Les femmes rurales sont les piliers de la réalisation des profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable.

« Nous devons tout faire pour que les femmes rurales ne soient pas à la traîne, mais ouvrent au contraire la voie »

### **La perspective de genre et l'égalité filles-garçons, femmes-hommes au coeur du programme**

Le texte affirme que « *la prise en compte systématique d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de l'Agenda est cruciale.* » Et « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » est l'un des 17 objectifs, le 5. Neuf cibles y sont précisées. A commencer par :

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. L'égalité des sexes partout dans le monde, condition nécessaire à la réalisation des ODD

**L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ :** ☐ ☐ Autonomiser les femmes et les filles par l'alphabétisation et l'enseignement secondaire

Les femmes possèdent la capacité de faire des choix effectifs : c'est-à-dire de transformer ces choix en actions et en résultats désirés

Je n'ai par conséquent pas besoin de vous préciser que, quel que soit le milieu, l'autonomisation de la femme exige de surmonter un certain nombre d'obstacles — y compris les stéréotypes sexistes qui assignent des responsabilités disproportionnées aux femmes au niveau de l'entretien du foyer, le risque de violences dans les endroits publics, la formation et l'éducation inadéquates pour entrer en compétition égale pour les meilleurs emplois ou accéder aux marchés mondiaux — et, au sein des ménages et des communautés pauvres en particulier, l'incapacité à penser au-delà des besoins de survie quotidiens.

En élaborant son nouveau Plan stratégique, ONU Femmes a identifié l'autonomisation économique des femmes ainsi que la participation et le leadership politiques des femmes comme deux des cinq priorités thématiques

liées entre elles — avec la fin de la violence contre les femmes et les filles et la pleine participation des femmes aux processus de paix et post conflictuels ainsi que la planification nationale du développement. Dans mes remarques d'aujourd'hui, je me focaliserai principalement sur l'autonomisation politique, en évoquant la représentation des femmes à différents niveaux ainsi que dans les transitions démocratiques et les situations post conflictuelles.

Permettez-moi tout d'abord d'indiquer que le fait d'augmenter le nombre de femmes aux postes de leadership est un signe de leur autonomisation, et non pas un substitut à celle-ci. En terme de participation politique, par exemple, l'élection à une charge publique reflète la capacité à consulter l'électorat et à élaborer un ensemble de questions autour desquelles il sera possible de mobiliser le soutien ; cela implique de recueillir des fonds et, dans de nombreux cas, de surmonter l'hostilité, parfois même la violence. Surtout, cela reflète la détermination et la conviction que la participation des femmes au leadership politique est nécessaire à des sociétés saines et durables.

En fait, la réalité est qu'il est difficile de séparer l'autonomisation économique et politique des femmes, depuis qu'elles vont de concert. D'une part, les femmes ont plus de chance d'accéder à des rôles de leaders si elles ont un certain degré d'autonomie économique ; d'autre part, le fait de compter un plus grand nombre de femmes à des postes de leaders augmente leurs capacités à sécuriser des politiques qui font avancer l'autonomisation économique des femmes dans différents secteurs.

Sur ces deux points, toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir, malgré certains progrès réalisés.